

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :
14/10/2022

date d'affichage :
20/10/2022

nombre des membres
en exercice est de : 10

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

COMMUNE DE RUHANS
(Haute-Saône)

**LISTE DES DELIBERATIONS
EXAMINEES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2022 à 20 H 00

PRESENTS : GIRARD Serge (pouvoir de VIGNARDET Céline) - LANQUETIN Georges (pouvoir de PERDRIX Luc)- MATAILLET Cécile (pouvoir de PELCY Eglantine), CARVAL Tom (pouvoir de PAGNIER Isabelle), DAMIDAUX Cédric, DUMOULIN Edith.

ABSENTS EXCUSES : PERDRIX Luc (pouvoir donné à LANQUETIN Georges), PAGNIER Isabelle (pouvoir donné à CARVAL Tom), PELCY Eglantine (pouvoir donné à MATAILLET Cécile), VIGNARDET Céline (pouvoir donné à Serge GIRARD).

Secrétaire de séance : M. Tom CARVAL

Président de séance : M. Serge GIRARD, Maire

- 1 - Etat d'assiette des coupes pour 2023 - ONF, délibération approuvée à l'unanimité.
- 2 - Liste des affouagistes pour l'année 2022-2023, délibération approuvée à l'unanimité.
- 3 - Coupure nocturne de l'éclairage public de 22 H 00 à 6 H 00, délibération approuvée à l'unanimité.
- 4 - Aménagement de la Rue des Gravilleries pour le ramassage des ordures ménagères – Devis géomètre, délibération approuvée à l'unanimité.
- 5 - Annule et remplace la délibération précédente du 24 Juin 2022 – Location de la parcelle de la Commune sous le cimetière, située rue des Hauts de la Plauche à M. Tom CARVAL à compter du 01/07/2022, délibération approuvée à l'unanimité.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié à compter du 01 juillet 2022 du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

